



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

13-2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à dix-huit heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le huit juin deux mil vingt et un, se sont réunis sous la présidence de M. Christian LORINQUER.

Etaient présents :

COMMUNE D'AUTEUIL LE ROI

- Me Marie CHAVILLON et M. Jean-Luc CAPELLE, délégués titulaires

COMMUNE D'AUTOUILLET

- Mme Françoise LENARD et M. Arnaud DEMOUGIN, délégués titulaires

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. Grégoire CORBY et M. José LOPES, délégués titulaires

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Annie JOSEPH et M. Jacques Pierre ROPERT, délégués titulaires

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Arnaud BRETON et Antonio GONCALVES, délégués titulaires

formant la majorité des membres en exercice.

Date de
convocation
08/06/2021

Nombre de
délégués
En exercice :
12

Présents : 11
Votants : 12

Absent excusé :

- M. Antonio GONCALVES, délégué titulaire de LA QUEUE LEZ YVELINES qui a donné procuration à M. Arnaud BRETON

Mme Annie JOSEPH est nommée secrétaire de séance.

CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT DU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE ET DE SES AFFLUENTS

Vu le CGCT,

Considérant le 11^{ème} programme de l'AESN « Eau et Climat » approuvé le 09/10/2018 visant à mobiliser les maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,

Vu la proposition de l'AESN pour la mise en œuvre de contrats de territoire pour la période 2019-2024,

L'assemblée générale de la CLE s'est engagée en 2019 dans cette démarche et a désigné le COBAHMA EPTB Mauldre comme structure porteuse du contrat en charge de son élaboration.

Le contrat territorial « Eau et climat » de la Mauldre et de ses affluents a été validée par la commission des aides de l'AESN le 23/09/2020.

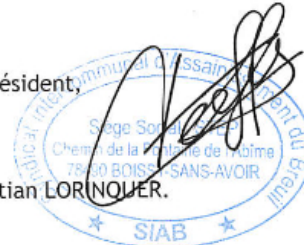
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de territoire « Eau et Climat » du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents

Président
Christian LORINQUER

Le président,

Christian LORINQUER.



Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 24/06/2021 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Préfet de VERSAILLES, le 24/06/2021.